

AMBASSADE DU TOGO

Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail- Liberté-Patrie

Déclaration du Togo à la 63^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) Genève (SUISSE), du 14 au 22 juillet 2022.

Madame la Présidente,

La délégation du Togo saisit cette occasion pour saluer les actions entreprises par le Directeur Général, depuis sa nomination à la tête de notre organisation.

La propriété intellectuelle constitue de nos jours un moteur de croissance pouvant conduire au développement de nos Etats et assurer le bien-être de nos populations.

En effet, le Gouvernement togolais prenant la mesure de la chose, a inscrit dans son Plan national de développement 2018-2022, relayé par la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, le développement d'agropoles et de parcs industriels dont les premiers sont encours d'exploitation. Ces initiatives seront soutenues par une infrastructure qualité et un système approprié de propriété industrielle.

Ma délégation voudrait saisir l'opportunité de la tenue de la présente 63^{ème} série de réunions, pour remercier le Secrétariat de l'OMPI pour l'appui dont bénéficie le Togo, en matière d'indication géographique, un appui qui lui a permis de réaliser certaines activités dans le cadre de la procédure d'enregistrement du Riz de Kovié, un riz produit principalement dans le bassin du fleuve Zio située dans la région maritime de mon pays. Nous demeurons confiants quant à l'aboutissement rapide de ce processus pour la valorisation de ce produit dans l'intérêt de nos populations.

Dans la même optique, il importe de souligner que dans le domaine des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, le Togo regorge d'importants atouts et en appelle également à un appui pour leur valorisation.

Enfin, la question de développement, y compris la nécessité du transfert de technologie, demeure au centre de nos préoccupations. C'est ce qui explique la volonté du Togo de procéder dans les jours à venir, à l'actualisation de ses besoins et définir ses priorités en matière de transfert de technologie.

L'adoption du plan d'action de développement de l'OMPI reste donc déterminante pour l'atteinte des objectifs que le Togo s'est fixés mais également pour le renforcement de la coopération au niveau multilatéral en matière de propriété intellectuelle.

Je vous remercie.